

Repères

COURRIER CONFÉDÉRAL

CGT

La semaine d'actions et la journée de temps fort du 19 novembre marquent la dernière ligne droite avant l'échéance prud'homale du 9 décembre. Trois semaines séparent ces deux événements importants.

Trois semaines qu'il faut utiliser à plein pour transformer le mécontentement en revendications, et la volonté de s'exprimer, d'intervenir, en vote CGT.

Trois semaines pour aller rencontrer les salariés, pour débattre avec eux du syndicalisme qu'il faut dans leur entreprise, de leur participation à l'élaboration des revendications, de l'outil collectif pour les faire aboutir.

Donner toute son ampleur à l'Adresse aux salariés, c'est aussi donner l'image d'une CGT offensive et dynamique, moderne et utile, force de propositions sur les

questions décisives de l'emploi, des salaires, des libertés.

Trois semaines pour convaincre que l'action, le rassemblement peuvent mettre en échec les mauvais coups. L'embauche des salariés de La Ciotat cette semaine, après quarante-neuf mois de

luttés, d'unité des salariés, de soutien actif de la population, témoigne que la logique du démantèlement, de la casse et du chômage peut être stoppée par

A_{DITTO}

**Trois
semaines**

l'action et la détermination.

Trois semaines pour faire partager par le plus grand nombre la conviction que le vote CGT le 9 décembre, c'est l'assurance d'être bien défendu et la meilleure façon de se faire entendre et respecter.

N° 10.

Nouvelle formule

Repères CGT

Courrier confédéral.
Bulletin d'information du
Bureau confédéral
Directeur de la publication :
Alain Obadia
CP N° 1830 D 73
263 rue de Paris,
93516 Montreuil cedex
prix 3,60 Fr

SOMMAIRE

**Les personnels
de la Transfusion
sanguine en
lutte**

Le scandale de la transfusion sanguine n'a pas fini de rebondir _____

**Partage du travail,
le gouvernement
pousse
les feux**

Projet de loi concernant le développement du travail à temps partiel et la pré-retraite progressive _____

**Le Courrier
Confédéral**

AIR-FRANCE

23 novembre, grève de 24 h à l'appel de tous les Syndicats.

GIRONDE

Onet aéroport Mérignac. Après six jours de grève, ont obtenu la reconnaissance des qualifications et classifications pour les caristes ; une prime spécifique à la profession et + 2 % sur toutes les primes ; + 5 % de revalorisation sur la prime de fin d'année (250 à 300 francs) ; + 2 % sur les salaires ; suppression de l'amplitude au travail à trois coupures ; dix embauches de CCD en CDI et des contrats allongés. Les heures de grève seront payées à 40 %. Trois adhésions faites et 25 à venir.

MAYENNE

Hôpital Laval. Débrayage CGT/CFDT à l'occasion d'un colloque à l'initiative du Président de la CNAM et du ministre. Une forte délégation de salariés, 150, ont envahi la salle où se tenait le Colloque pour réclamer des effectifs supplémentaires, besoins chiffrés à 302 par les salariés et la CGT.

MOSELLE

COMI : sur la plateforme chimique de Carling, après 5 h. de grève, les salariés obtiennent 10 % d'augmentation. Des adhésions sont faites.



Les personnels de la Transfusion sanguine en lutte

Le scandale de la Transfusion Sanguine n'a pas fini de rebondir. Plutôt que de s'attaquer aux causes des dérives qui ont conduit au drame de la contamination des hémophiles, le Ministre Kouchner maintient le cap d'une politique et d'une logique lourdes de conséquences pour l'avenir de la Transfusion Sanguine Française.

En effet, le projet de loi qu'il va présenter au nom du Gouvernement s'inscrit dans le cadre d'une adaptation du dispositif transfusionnel français à la Directive Européenne du 14 juin 1989. Il rompt avec les principes de l'éthique qui prévalent dans notre pays, à savoir le bénévolat et le non profit, brise la cohérence de la chaîne transfusionnelle française et engage sur ces bases un processus de restructuration des activités fondé sur la rentabilité à outrance et le commerce des produits dérivés du sang à usage thérapeutique.

D'ores et déjà, cette restructuration se met en place. De nombreux établissements de Transfusion Sanguine, asphyxiés financièrement, sont contraints de réduire leurs activités, leurs investissements, leurs effectifs.

La mise à mort et le dépeçage du CNTS en est une des illustrations.

Cela, les salariés de la Transfusion Sanguine ne l'acceptent pas et, comme en a témoigné l'action des salariés du CNTS et de plusieurs autres établissements de province, les luttes se développent pour un grand service public de la Transfusion Sanguine, pour le maintien des sites, des activités, des emplois, pour le respect de l'éthique et pour la transparence.

Ils ont raison : Le maintien des activités et des emplois, dans le cadre d'une organisation au plus près des donneurs et des receveurs, c'est la condition d'un système de Transfusion efficace et de qualité, au service des besoins de la population, respectueux de l'éthique et offrant les meilleures garanties de sécurité.

La CGT et sa Fédération de la Santé appelle ses organisations, ses militants à s'engager activement dans le processus de ces luttes, à mener le

débat avec les salariés de la Transfusion, les associations de donneurs et de receveurs, avec les assurés sociaux et dégager des perspectives d'actions.

La journée du 19 doit être l'occasion de développer les convergences et de créer les conditions d'un élargis-

sement de la lutte des salariés de la Transfusion Sanguine.

Les camarades peuvent utilement s'appuyer sur le matériel adressé aux UD par la Fédération de la Santé (argumentaire, déclarations de presse, quatre pages...).

BUDGET 1993 : MESURES INEGALES POUR LES FAMILLES

Une aide à la scolarité de 3,6 milliards de francs est promise par le Gouvernement aux familles pour 1993.

Rien dans ces mesures concernant l'école primaire, mais par contre une division des parents en diverses catégories :

- les imposables,
- les non imposables,
- ceux dont les ressources excèdent le seuil requis pour l'attribution d'une bourse,
- crédit d'impôt pour les uns, complément d'allocation de rentrée scolaire pour les autres.

De multiples paramètres à saisir pour des mesures ingérables, complexifiées à l'excès, les gestionnaires s'arrachent les cheveux !

Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué !

Par contre, les familles non imposables n'ont pas droit aux 1 200 francs par enfant en cycle d'enseignement supérieur.

Si le Gouvernement avait voulu être efficace, il aurait pu augmenter et étendre les bourses scolaires qui relèvent bien du budget de l'Etat. Il avait aussi la possibilité d'augmenter le montant de l'allocation de rentrée scolaire versée par les CAF et l'étendre à l'ensemble des familles ayant des enfants scolarisés.

Cette partition des familles concrétise le vieux et très actuel projet de fiscalisation de la compensation des charges familiales : les projets Bérégovoy du début des années 1980 étaient bien d'instaurer un crédit d'impôt pour les ménages imposables jusqu'à un certain niveau de revenu et des prestations pour les familles non imposables.

PERNICIEUSE CSG

Créée en 1991 au prétexte du déficit de la branche vieillesse, elle a été affectée à l'époque à la branche famille (excédentaire grâce au recul du niveau des prestations). Le Patronat lui, obtient une réduction de sa contribution à cette branche de 1,6 point (16 % en 1950, 9 % en 1980, 7 % en 1989, 5,4 % en 1991) et n'oublions pas qu'il veut être totalement dégagé sur ce point.

Aujourd'hui, en retirant à la famille la CSG, on crée les conditions d'un déficit important de la branche et donc d'une nouvelle atteinte aux droits des familles.

LUTTES EN BREF

ISERE

Communaux Grenoble : le projet de privatisation des cantines est abandonné, grâce à l'action des personnels.

MAINE-et-LOIRE

SADAM Cholet : grèves, débrayages, intervention auprès des pouvoirs publics. La direction est obligée de reculer : les sept licenciements prévus sont évités.

SEINE-SAINT-DENIS

Bagnolet : une trentaine de sans-emploi ont déposé des fiches de candidatures pour exiger des embauches. Six adhésions réalisées.

A NOTER

Prud'hommes

Un dépliant de masse Appel au vote CGT (quatre pages) sera disponible dans les organisations le 23 novembre 1992.

Erratum

Dans le Repères n° 9, deux erreurs se sont glissées dans l'article "Réparer mais aussi prévenir" du dossier sur la protection sociale : dans le septième paragraphe, il faut lire : "Une politique... l'hôpital public comme une entreprise privée et à liquider lits, services, établissements de proximité" ; au dernier paragraphe, il faut lire : "autant d'effectifs insuffisants chiffrés à 100 000 par la Fédération Santé..." au lieu de 600 000. Veuillez nous excuser de cette coquille.

Partage du travail, le gouvernement pousse les feux

Le projet de loi concernant le développement du travail à temps partiel et la préretraite progressive a été adopté au Sénat et va passer en discussion à l'Assemblée nationale.

Ce texte constitue un élément de plus dans la déstructuration et la précarisation de l'emploi.

Il prévoit notamment, pour chaque nouveau contrat à temps partiel, d'exonérer définitivement les employeurs d'une partie (fixée par décret) des charges sociales Sécurité Sociale. Dans un premier temps, l'abattement serait de 30 %.

Le ministre du Travail a précisé devant le Sénat qu'aucune mesure de compensation des pertes Sécurité Sociale n'était prévue pour 1993, "les créations d'emplois générées par le dispositif" devant suffire. C'est d'autant plus scandaleux que le dispositif en question bénéficie d'ores et déjà aux employeurs qui prévoient des "passages" à mi-temps (déjà aidé sur les fonds du FNE) dans le cadre des plans sociaux !

Dans la même logique, la Délégation à l'Emploi précède le vote de la loi et joue la carte des suppressions d'emplois en ne faisant plus respecter la clause de maintien des effectifs dans le cadre de préretraites progressives.

Le partage du travail, quelle que soit la forme qu'il prend : travail à temps partiel ou "sacrifice" sur les salaires sous prétexte d'aider à l'embauche ou d'éviter les licenciements, signifie en fait partage du chômage, baisse des revenus, diminution des emplois.

Pour répondre aux besoins de santé de la population, le budget de la Sécurité Sociale doit s'appuyer sur des emplois stables, bien rémunérés,

non exonérés de cotisations.

L'avenir des entreprises passe par l'utilisation des qualifications et de l'expérience acquise de l'ensemble des salariés et leur reconnaissance dans le salaire.

L'insertion des chômeurs ne peut se faire efficacement et durablement que dans des entreprises où le travail à temps plein, l'emploi stable sont la norme ouvrant des possibilités réelles d'adaptation, formation, tutorat.

L'aspiration à vivre mieux, à disposer de plus de temps nécessite la réduction du temps de travail sans perte de salaire.

Autant de raisons pour que la bataille contre le partage du travail soit partie intégrante des initiatives pour l'emploi.

Adresse aux salariés : un bon exemple

Le syndicat CGT de la CPAM de Poitiers a accompagné la diffusion de l'Adresse d'un questionnaire "Quel syndicat à la CPAM pour demain ?". Les questions posées aux salariés s'articulaient autour de quatre thèmes :

- le point de vue sur le syndicalisme,
- le point de vue sur le syndicat CGT de la CPAM,
- vous n'êtes pas syndiqué(e), pouvez-vous nous dire pourquoi ?,
- comment voyez-vous votre avenir vis-à-vis du syndicalisme ?

Les 156 premiers réembauchés de La Ciotat ont signé lundi 16 novembre leur contrat d'embauche. Les 126 "chevaliers de la lumière" et 30 chômeurs de La Ciotat sont embauchés à partir du 1er décembre.

Cette victoire de l'emploi est un souffle d'air pur qui doit se concrétiser maintenant par le redémarrage d'un chantier de construction navale lourde devant, à terme, employer 2000 salariés.

Hier Salsigne et La Mure, aujourd'hui La Ciotat, autant de luttes positives qui donnent confiance et espoir.